

BUDGET PRIMITIF

2026



Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20260209-DELIB260218-BF
Date de télétransmission : 17/02/2026
Date de réception préfecture : 17/02/2026

 **RIOM**
ville-riom.fr

 **RIOM**
ville-riom.fr

**COMMUNE DE RIOM
BUDGET PRIMITIF 2026**

Table des matières

Introduction	3
1. Section de fonctionnement	4
1.1. Recettes de fonctionnement : 26,78 M€	4
1.1.1. Ressources fiscales et dotations : 23,64 M€	5
1.1.2 Produits des services, domaine et ventes diverses : 1,57M€	7
1.1.3 Remboursement de frais divers et charges de personnel : 1,2 M€	9
1.1.4 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 130 000 €	9
1.1.5 Autres produits de gestion courante 163 008 €, produits financiers 4 000 € et produits exceptionnels 2 000 €	9
1.2 Dépenses de fonctionnement : 25,64 M€	10
1.2.1 Charges à caractère général : 6,26 M€	10
1.2.2 Charges de personnel : 16,54 M€	12
1.2.3 Autres charges de gestion courante : 2 M€	13
1.2.4 Charges financières : 242 700 €	14
1.2.5 Charges exceptionnelles : 20 000 €	14
1.2.6 Atténuation de produits : 180 000 €	14
2. Section d'investissement	15
2.1 Recettes réelles d'investissement 11,10 M€	15
2.1.1 Excédents de fonctionnement capitalisés : 653 545 €	15
2.1.2 FCTVA : 1,2 M €	15
2.1.3 Subventions d'investissement : 3 M€	15
2.1.4. Taxe d'aménagement : 200 000 €	16
2.1.5 Cessions, divers et remboursement par l'EFCAM et l'association des centres Sociaux : 910 744 €	16
2.1.6 Amendes de police : 135 000 €	16
2.1.7 Emprunt : 5 M€	16
2.2 Dépenses d'investissement : 16,6 M€	17
2.2.1 Travaux : 12,9 M€	18
2.2.2 Fonds de concours : 329 777 €	19
2.2.3 Etudes : 357 129 €	19
2.2.4 Matériel informatique, logiciels, sites internet : 377 254€	19
2.2.5 Acquisitions immobilières : 602 717 €	19
2.2.6 Acquisitions mobilières : 484 902 €	19
2.2.7 Remboursements d'emprunts : 983 225 €	20
Conclusion	20

Introduction

Le Budget Primitif (BP) représente la première étape du cycle budgétaire annuel de la Commune. Il fait suite à la tenue le 8 décembre 2025 du Débat d'Orientation Budgétaire

Adopté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année concernée, ce budget est soumis au représentant de l'État dans les quinze jours suivant son approbation. Il confère au Maire l'autorisation d'engager les opérations financières prévues, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Il traduit les orientations du ROB en une matière chiffrée et détaillée.

Pour rappel, comme approuvé lors du Conseil municipal du 11 décembre 2023, la collectivité a adopté la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

Le rapport se concentre exclusivement sur l'examen des recettes et des dépenses effectives, excluant les opérations d'ordre qui, dans la mesure où elles sont équilibrées entre dépenses et recettes, ne génèrent aucun décaissement réel.

Ce rapport doit favoriser l'appréhension et le suivi de la structure des différents chapitres du budget, en explorant en détail les recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement.

Entre rigueur budgétaire nationale, hausse des charges, érosion des recettes et pression sur l'investissement, la planification budgétaire 2026 se veut prudente, sincère et responsable.

Le budget 2026, particulièrement complexe et anticipé, répond aux défis majeurs de ce nouveau millésime :

- **Prévoir et piloter dans un contexte d'incertitudes,**
- **Absorber les mesures exogènes (augmentation du taux CNRACL et des assurances, baisse des financements),**
- **Maitriser la dynamique des charges (évolution de la masse salariale, des besoins, des prix),**
- **Poursuivre des investissements structurants orientés vers une durabilité environnementale,**
- **Optimiser les sources de financement.**

1. Section de fonctionnement

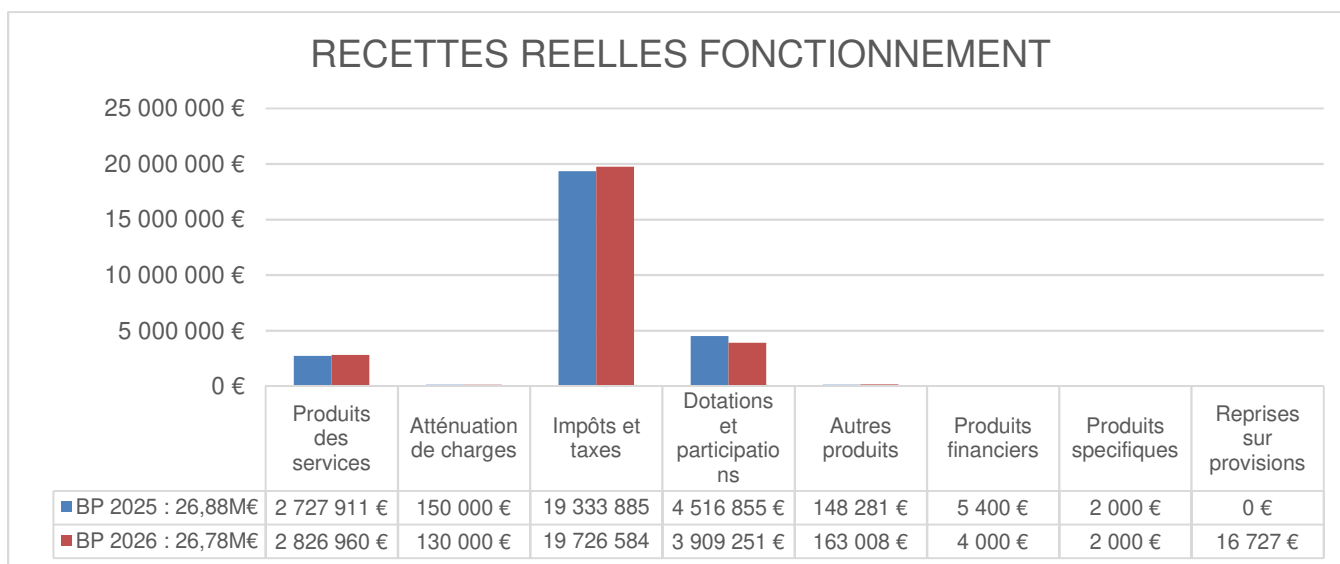
Les comparaisons sont effectuées de BP à BP consolidés, c'est-à-dire en incluant les décisions modificatives au budget. Toutefois, dans un souci de lisibilité les écritures intégrant la prise en compte du quotient familial sont exclues.

1.1. Recettes de fonctionnement : 26,78 M€

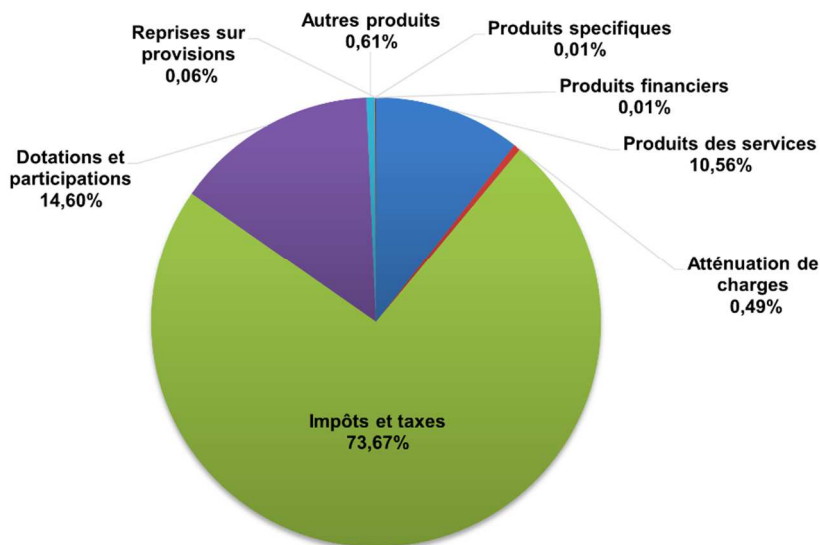
Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues en baisse de 0,58 % par rapport au budget 2025, pour s'établir à **26 778 530,14€ dont 3 084 556,33€ de résultat reporté** contre 26 935 132,46€ en 2025 dont 1 387 345,41 € de résultat reporté. Malgré des hausses de recette prévues telles que la redevance d'occupation du domaine public, les redevances de stationnement, la taxe additionnelle aux droits de mutation, la baisse annoncée des dotations telles que la DGF, la suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement, la baisse de la compensation au titre de la taxe foncière impactent les prévisions de recettes à la baisse.

Par souci de lisibilité, il est proposé une analyse par principaux postes et non pas par chapitres comptables.

La répartition des ressources selon les grands postes de recettes se matérialise comme suit :



BP 2026 part des recettes

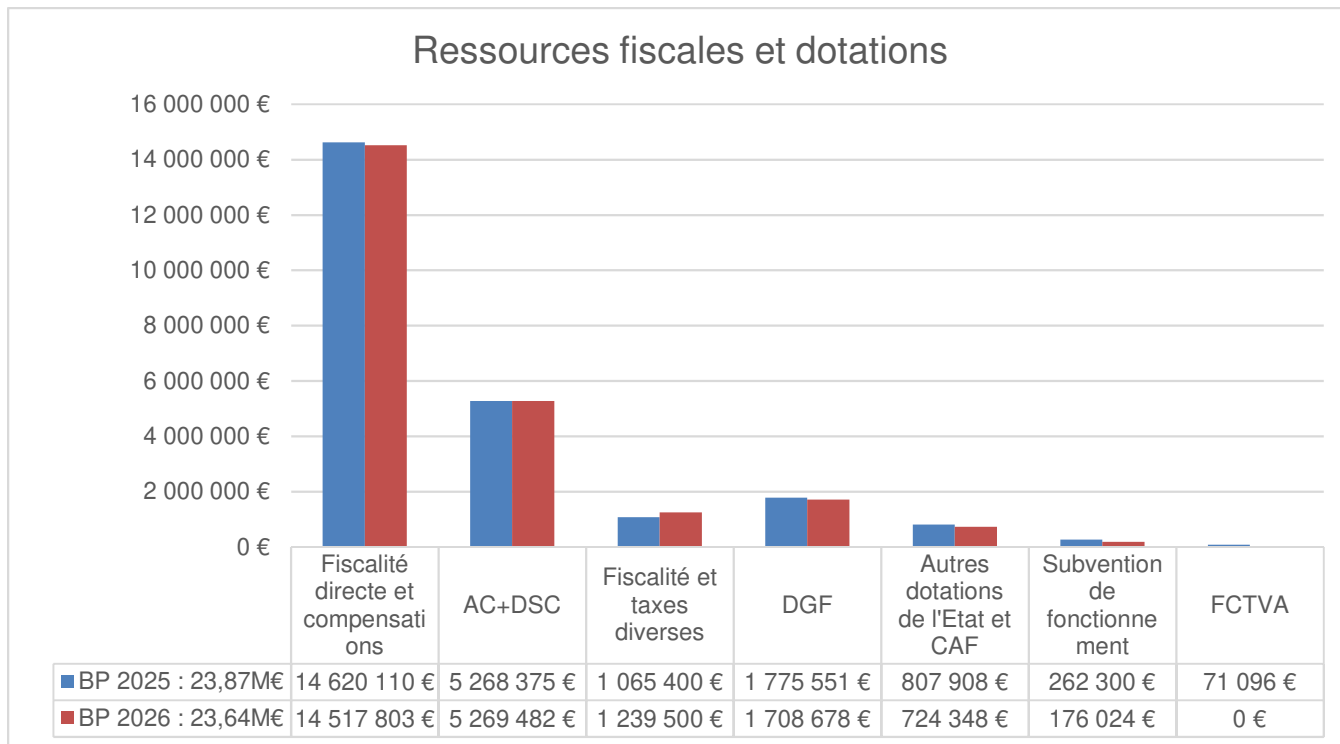


Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20260209-DELIB260218-BF
Date de télétransmission : 17/02/2026
Date de réception préfecture : 17/02/2026

1.1.1. Ressources fiscales et dotations

Cette rubrique correspond aux chapitres 73 et 74 du budget et se monte à **23,64M€**, soit une **baisse de 1%** par rapport au BP2025. Les ressources fiscales et les dotations constituent la majeure partie des recettes de fonctionnement, à hauteur de **87%**.

Un retraitement complet vous est proposé, afin d'assurer la meilleure lisibilité entre les dotations et participations, la fiscalité propre à la collectivité, la fiscalité indirecte et les reversements par RLV.



1.1.1.1 Fiscalité communale directe

Cette recette est inscrite au sein des chapitres 73 et 74 et prévue **pour 2026 à 14,52 M€, soit une baisse de 0,7%** par rapport à 2025. Cette somme intègre également les compensations versées par l'Etat dans le cadre des différentes réformes fiscales : compensation de la perte de la taxe d'habitation, puis compensation de l'abattement des valeurs locatives des locaux industriels.

La collectivité maintient ses taux d'imposition inchangés depuis 2014, conformément à son engagement.

Taxes	Taux proposés
Taxe Foncier Bâti (TFB)	46,38%
Taxe Foncier non Bâti (TFNB)	83,00 %
Taxe d'habitation (TH)	16,50%

Comme vu depuis 2020, le taux de TFB reprend désormais le taux anciennement départemental auquel s'ajoute le taux communal.

La baisse constatée au budget primitif 2026 provient principalement de la disposition du PLF prévoyant un **rabot de 25 % sur les compensations d'exonération fiscales de foncier bâti** pour les locaux industriels. Ainsi la compensation prévisionnelle 2026 s'élève à **1 300 201 € soit une baisse de près de 300 000 € par rapport à 2025**.

Le produit des taxes est noté en hausse par rapport à 2025. En effet, les bases servant au calcul de la fiscalité sont indexées sur l'inflation. Pour 2026, le contexte inflationniste marque une inflexion nette après plusieurs exercices de forte hausse. La revalorisation des bases fiscales sera de 0,8 % en 2026.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20260209-DELIB260218-BP
Date de télétransmission : 17/02/2026
Date de réception préfecture : 17/02/2026

après la fin des travaux de son service de restauration. De même, l'accueil de loisirs est impacté à la baisse par la diminution des effectifs.

Les recettes des services sont variées. Elles englobent les différents services publics proposés aux Riomois.

Tout d'abord, les repas au restaurant scolaire pour les élèves **fréquentant les écoles de Riom**. La recette est prévue en légère baisse de 30 000€ par rapport au réalisé 2025 afin d'être en adéquation avec la baisse du nombre d'élèves dans les écoles.

La Commune de Riom facture également des repas préparés par la Cuisine centrale à plusieurs communes : Ménérol, Marsat, 5 communes de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge. Ces adhésions sont prises en compte dans l'élaboration du BP26 sachant que le conventionnement avec la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge devrait s'arrêter en juin prochain.

Toujours dans le domaine « enfance / jeunesse », les recettes liées aux inscriptions des élèves aux **activités périscolaire et accueil de loisirs, s'élève à 193 500€**. Ce poste apparait en baisse cette année et tient également compte de la démographie.

Pour la pratique du sport, les collégiens et lycéens utilisent les gymnases communaux. Aussi, la Commune refacture à la Région et au Département cette utilisation. La prévision 2026 est en diminution par rapport au BP 2025 et s'élève à **53 900 €**. Le département fait un travail d'optimisation dans l'utilisation des gymnases communaux afin de réduire les coûts d'utilisation.

Dans le domaine culturel, les recettes englobent plusieurs aspects. Elles intègrent les frais d'inscriptions aux Ecoles d'Art et de Musique et les revenus provenant de la vente des billets et des abonnements pour la saison culturelle Accès Soirs. Le montant inscrit au BP 26 est légèrement en baisse par rapport au réalisé 2025 afin de tenir compte de l'impact du quotient familial sur les recettes de l'école d'arts.

Les recettes liées au stationnement ont été estimées à 240 000€ pour être en cohérence avec la nouvelle organisation du service puisqu'une nouvelle ASVP a rejoint les effectifs de la Police Municipale ; cela devrait permettre de multiplier les contrôles et ainsi d'augmenter les recettes. Ces recettes sont celles provenant des horodateurs et du forfait post stationnement.

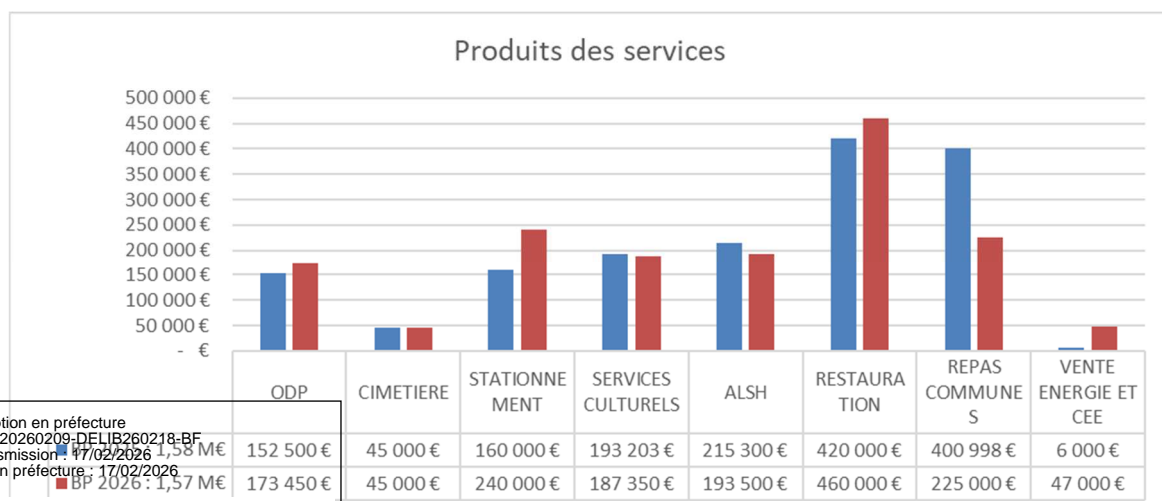
En ce qui concerne **l'occupation du domaine public**, comme les droits de place sur le marché, les taxis et les terrasses, une prévision de recettes à hauteur de **173 450 €** a été établie, enregistrant une légère hausse par rapport à la prévision de l'exercice précédent.

Les redevances d'occupation de la halle sont prévues à hauteur de 55 000€ de recettes annuelles, les droits de place sur le marché 19 500 €, et les terrasses et stationnement des taxis 30 000 €, les permissions de voirie 30 000 €.

Le calcul de la facturation de la redevance d'occupation du domaine public lors des Frénésies a été revu et permet d'envisager une recette de 24 950 € pour 2026.

La redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux Télécommunications a fait l'objet d'une délibération en 2025 dont la recette est estimée à 14 000 € sur 2026.

Enfin, pour les **concessions au cimetière, le budget reste stable à 45 000 €**.



Accusé de réception en préfecture
 063-216303008-20260209-DELIB260218-BF
 Date de télétransmission : 17/02/2026
 Date de réception préfecture : 17/02/2026

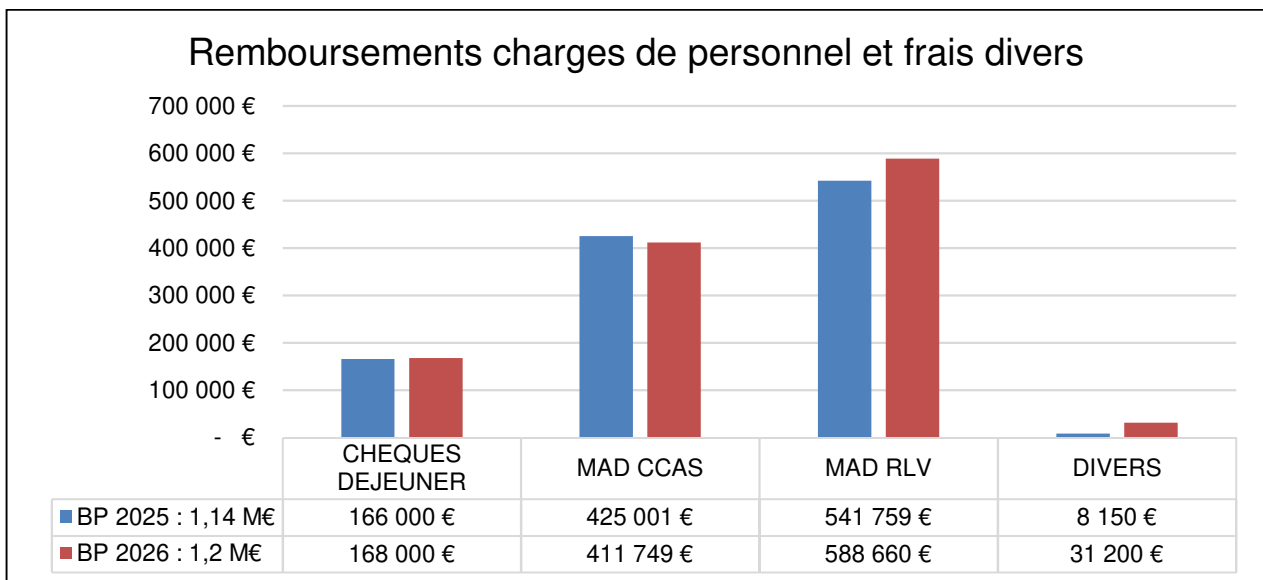
■ BP 2026 : 1,57 M€

1.1.3 Remboursement de frais divers et charges de personnel : 1,2 M€

Également au chapitre 70, le **remboursement de frais divers et de charges de personnel hors remboursements d'assurance est prévu à hauteur de 1,2 M€.**

Cette section regroupe plusieurs éléments :

- La contribution des agents pour les chèques déjeuner, totalisant 168 000 €,
- La mise à disposition du personnel communal au profit du CCAS, affichant une légère augmentation due à l'accroissement automatique des coûts lié à la masse salariale pour un total de 411 749 € en 2026,
- L'affectation d'une partie des services des Sports et des Ressources humaines à RLV, pour un montant de 388 662€,
- D'autres dépenses de mutualisation avec RLV, telles que les achats de fournitures, l'utilisation du matériel informatique et la facturation de l'occupation des locaux représentent 180 732€,
- Des remboursements par des tiers à hauteur de 31 200 € (frais de fourrière, de contrôle DSP, etc...).



1.1.4 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 130 000 €

Cette rubrique correspond au chapitre 013 « atténuations de produits » du Budget prévisionnel.

Ce poste regroupe le **remboursement des indemnités journalières par les assurances souscrites par la collectivité ainsi que les décharges d'activité.** De par sa nature, cette recette est difficilement évaluable. Pour 2026, la prévision s'établit donc à hauteur de **130 000€.**

1.1.5 Autres produits de gestion courante 163 008 €, produits financiers 4 000 € et produits exceptionnels 2 000 €

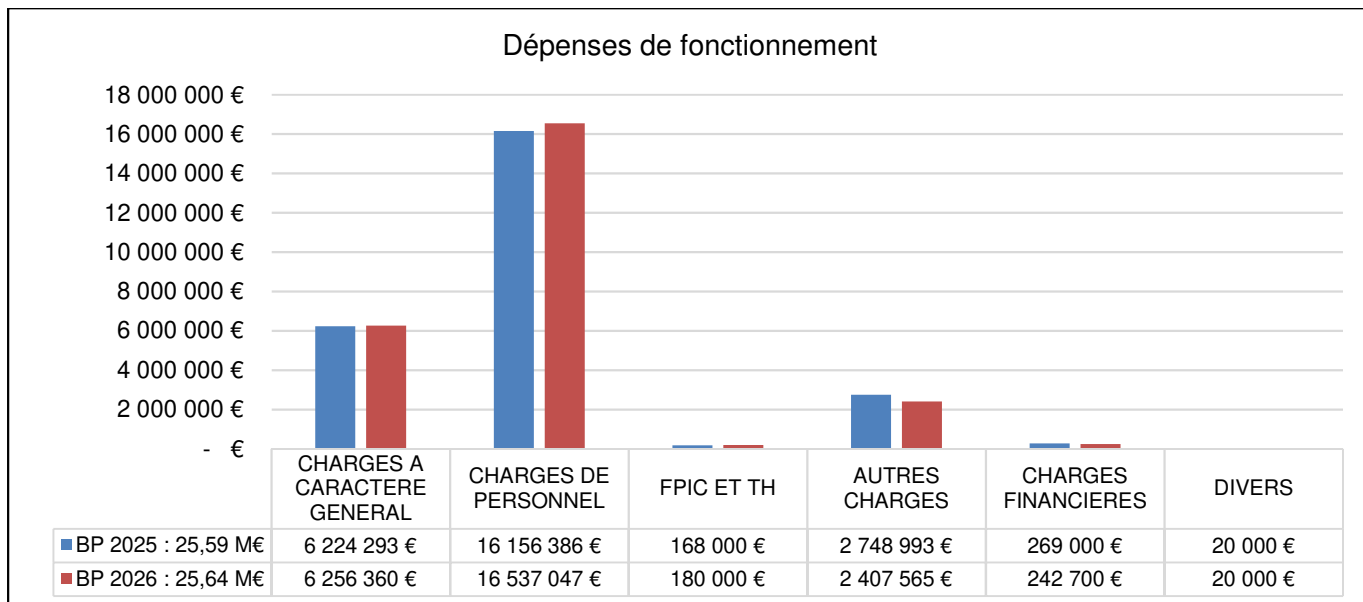
Cette rubrique correspond aux chapitres 75, 76 et 77 du BP. Il s'agit des revenus générés par la location de locaux et parkings du parc privé communal.

Ce poste est prévu en **hausse de 8,56%** par rapport à 2025 en raison de la hausse des indices s'appliquant aux loyers et des charges refacturées.

1.2 Dépenses de fonctionnement : 25,64 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité s'élèvent pour le budget primitif 2026 à 25,64M €, soit une hausse de 0,22 % par rapport au BP 25. Le BP 2025 combiné aux décisions modificatives, hors valorisation du quotient familial, s'établissait en effet à 25,59 M€.

Les inscriptions se répartissent comme suit :



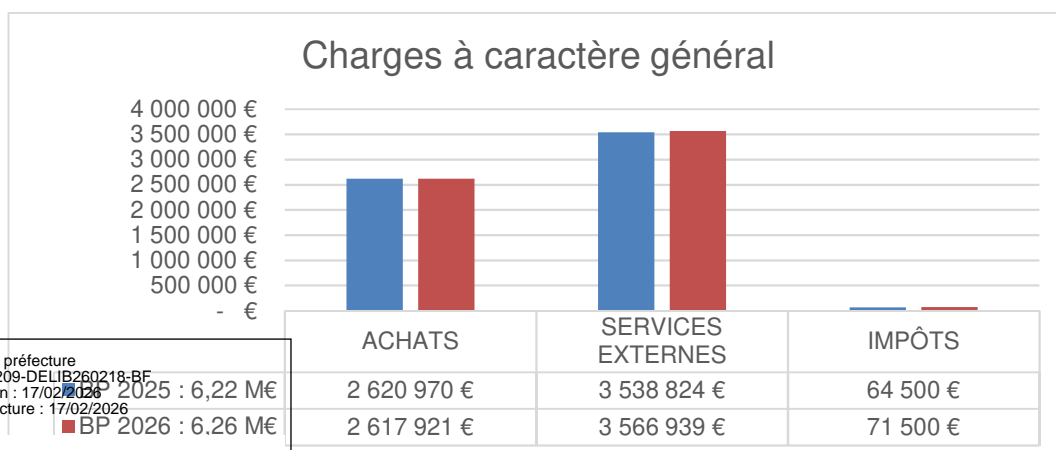
1.2.1 Charges à caractère général : 6,26 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 011 du BP et constitue le cœur des dépenses quotidiennes de la collectivité. Une légère hausse de 0,52% par rapport au BP 2025 est prévue.

Dans le BP 2025, la dépense gaz/électricité était provisionnée à 1,3 M€ au regard des informations connues. Au CFU 2025, les dépenses se sont élevées à 1,2 M€. Ceci est le résultat du travail de rationalisation de la consommation d'électricité et de chauffage et du passage en LED. Néanmoins, il est proposé d'inscrire 1,3 M € pour 2026 afin d'anticiper une éventuelle hausse de 2% sur le gaz et le bois mais aussi en prévision de la consommation des nouveaux sites (RIE) et en raison du rallumage nocturne partiel.

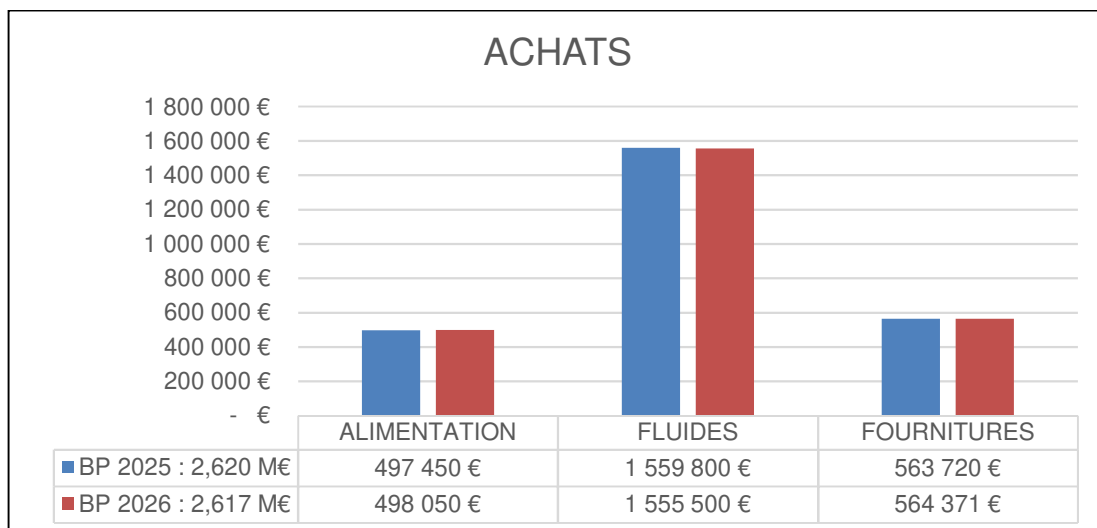
Certains postes de dépenses sont en hausse notamment les assurances avec de nouveaux contrats mais aussi la hausse du prix des contrats, les fournitures garage en raison de l'entretien du parc de véhicules RLV (compensé par une recette), les frais de nettoyage des locaux avec un nouveau marché inscrit dans sa totalité au BP, les taxes foncières en raison des nouvelles acquisitions (RIE et La Luas).

D'autres postes de dépenses sont en baisse. En effet, suite à l'adhésion au groupement d'achat CANUT pour la téléphonie, les prévisions budgétaires diminuent de 35K € entre le BP 2025 et le BP 2026.



Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20260209-DELIB260218-BF
Date de télétransmission : 17/02/2026
Date de réception préfecture : 17/02/2026

1.2.1.1 Achats : 2,617 M€



Ce poste comprend les fluides, les fournitures non stockées nécessaires au fonctionnement quotidien des services, ainsi que les achats de denrées pour la Cuisine centrale.

Le poste de dépenses « Achats » connaît une relative stabilité par rapport à 2025.

Pour la fourniture d'électricité, la Commune adhère depuis 2015 au groupement de commandes coordonné par le SIEG au niveau du Département. Sous forme d'accords-cadres et marchés subséquents, le marché électricité a été renouvelé au 1^{er} janvier 2025.

Pour la fourniture de gaz, la Commune adhère depuis 2014 au groupement de commandes coordonné par le Conseil départemental. Les tarifs du marché actuel tendent à se stabiliser mais une légère hausse de 2% a été anticipée dans les prévisions.

Le budget alloué à l'achat de denrées pour la préparation des repas en Cuisine centrale, sous le poste "alimentation » reste stable.

La cuisine Centrale s'engage à maintenir la qualité des repas qu'elle prépare. Les grammages sont fixés par une réglementation nationale, les quantités dans les assiettes sont donc maintenues. Les commandes de denrées alimentaires sont passées en tenant compte de la saisonnalité des produits et en privilégiant les circuits courts, conformément à l'ambition municipale de tendre vers l'autosuffisance alimentaire. L'adhésion à la plateforme REGAL à partir de 2026 permettra d'acheter à des prix plus attractifs.

Le poste fournitures correspond au matériel pédagogique, aux fournitures administratives, aux produits d'entretien et aux vêtements de travail. Une hausse importante du prix des produits d'entretien est constatée. Un travail de rationalisation de la consommation de produits et des recherches d'alternatives est mené afin de contenir les dépenses.

1.2.1.2 Services Externes 3,56 M€

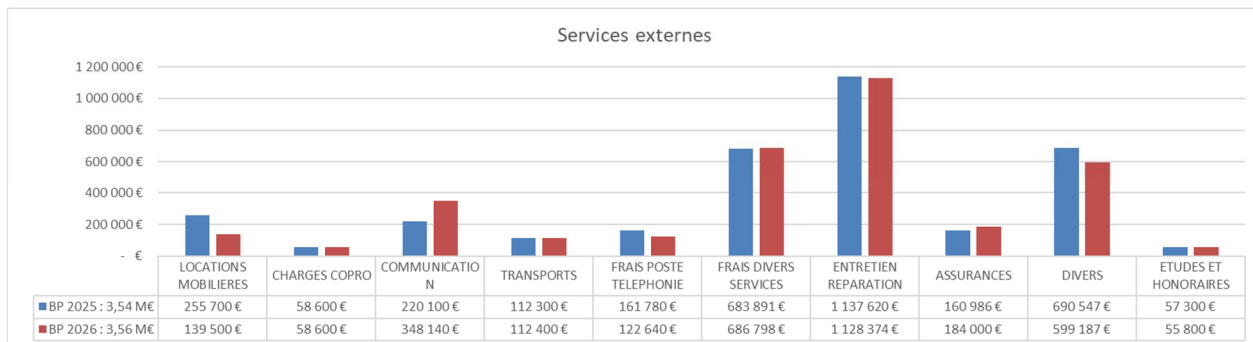
Ce poste affiche une légère hausse de 0,79% par rapport à 2025. Les inscriptions budgétaires 2026 sont faites en tenant compte du réalisé et des nouvelles dépenses indépendantes des efforts de rationalisation faits telles que :

- Agrandissement du parc véhicules à entretenir avec l'adhésion de RLV, véhicules vieillissants pour certains ;
- Hausse du prix des assurances, nouveaux contrats véhicules et nouveaux locaux à assurer ;
- Nouveau marché d'entretien des locaux inscrit dans sa totalité au BP 2026,
- Montée en puissance des formations règlementaires hygiène et sécurité ainsi que des formations obligatoires notamment pour les policiers municipaux.

Cependant les efforts déployés par l'ensemble des services de la collectivité pour contenir les dépenses permettent de rester stables sur les dépenses relatives aux services externes. Toutes les directions ont pris part à un effort de rationalisation budgétaire qui s'est matérialisée par l'intégration de certaines missions en interne telles que l'animation autour des campagnes de rénovation des façades et, à compter de 2025, l'entretien des fontaines. De même, un travail sur la diminution des courriers affranchis a été mené sur 2025 permettant de diminuer les dépenses de 4 000 € entre 2024

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20260209-DEL18260218-BF
Date de récépissé : 17/02/2026

A noter que l'adhésion au groupement d'achat CANUT permet d'envisager une diminution des dépenses de téléphonie de presque 35K € par rapport au réalisé 2025.



1.2.1.3 Impôts : 71 500 €

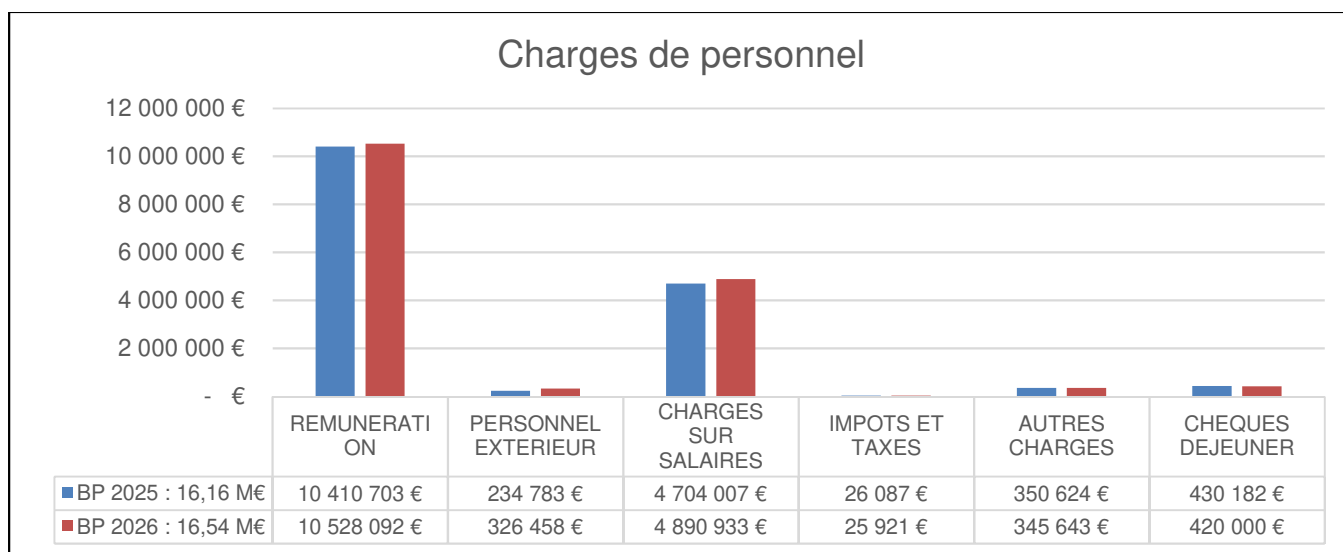
Cette rubrique retrace principalement les taxes foncières dont la Commune est redevable pour les propriétés non affectées à des services publics (logements, stationnements couverts...) ou affectées à des services non exonérés tels que la Halle, la supérette du Couriat et le centre aéré de Loubeyrat.

Ce poste est prévu à hauteur de 71 500€, soit +7 000€ par rapport à 2025 afin de prévoir la hausse à venir des taxes foncières en lien avec l'augmentation ponctuelle des surfaces possiblement taxables (locaux RIE et LALUAS).

Il convient de noter que la consommation 2025 est de 70 300 € mais un dégrèvement est ensuite venu diminuer la dépense de 34 043 € portant ainsi la dépense réelle 36 257 €.

1.2.2 Charges de personnel : 16,54 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 012 du BP et est en hausse de 2,36%.



La prévision budgétaire 2026 prend en compte les éléments suivants :

- L'impact de la refonte des grilles métiers sur le RIFSEEP qui entre en vigueur au 01^{er} janvier 2026 pour un montant estimé à 110 k€,
- Les recrutements en cours et le glissement vieillesse technicité (GVT), à savoir les avancements d'échelon, de grade, promotions internes et autres réussites aux concours ainsi que d'éventuelles ruptures conventionnelles pour un montant de 139 k€,
- L'augmentation de 65 k€ de la cotisation prévisionnelle pour l'assurance du personnel passant de 360 k€ en 2025 à 425 k€ en 2026,
- La cotisation aux caisses de retraite en hausse de 120K € du fait de la hausse de + 3 points du taux de cotisation

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20260206-DELIB260218-BF
Date de télétransmission : 17/02/2026
Date de réception préfecture : 17/02/2026

Le poste personnel extérieur voit son budget augmenter sur 2026 du fait du transfert des agents du service informatique suite à la création du service commun avec RLV.

Certains éléments restent inchangés :

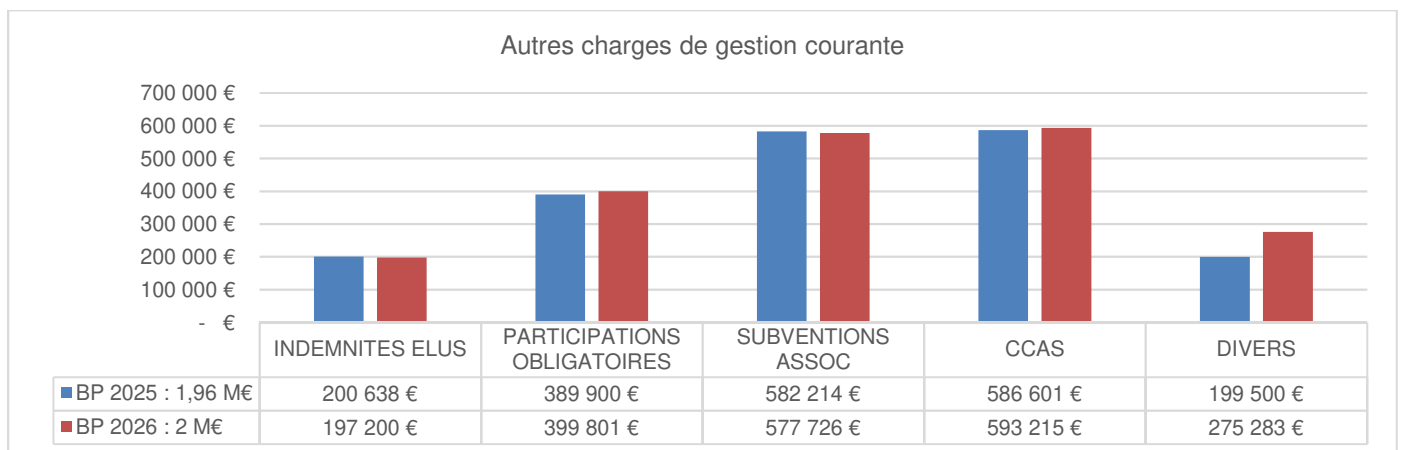
- Le forfait CNAS : 212€ par agent,
- L'enveloppe chèque déjeuner reste basé sur la valeur faciale à 8€ comme en 2025 avec une participation de l'employeur à hauteur de 4,80 € depuis juillet 2024,
- Enfin le forfait visite médicale est toujours sur la base de 110€ par agent de la collectivité (visite médicale effectuée ou non).

La commune se caractérise par une présence affirmée de ses charges de personnel. La dépense salariale représente plus de 60 % de la dépense de fonctionnement. La croissance de la masse salariale, dynamique, reste cependant maîtrisée.

1.2.3 Autres charges de gestion courante : 2 M€

Cette rubrique renvoie au chapitre 65 du BP et correspond notamment aux subventions aux associations, à la participations OGEC et au partenariat avec le CCAS hors évaluation reste à charge pour la collectivité compte tenu de l'application d'une tarification modulée en fonction du quotient familial.

Une fois le retraitement des écritures de quotient familial effectué, ce poste est en légère hausse par rapport à l'année 2025.



1.2.3.1 Participations obligatoires : 399 801 €

La participation à l'OGEC est budgétée à hauteur de 335 401 € pour 2026, soit une hausse de 7,21% par rapport au BP voté en 2025. Le calcul exact de la subvention versée en 2026 sera effectué à l'appui du Compte Administratif 2025 mais la tendance qui se dégage est à la hausse.

En effet, les effectifs de l'OGEC se maintiennent voire augmentent légèrement alors que les effectifs des écoles publiques diminuent chaque année. Cependant les coûts fixes de fonctionnement des écoles publiques pris en compte pour le calcul du coût élève ne diminuent pas voire augmentent (notamment sur la part des salaires prise en compte et les frais de maintenance). Le coût élève augmente donc chaque année ce qui implique une hausse de la participation allouée à l'OGEC (rappel du calcul : coût élève public * nombre élèves OGEC).

Le poste fourrière animale reste stable à 30 500 €. Pour la fourrière animale, Riom adhère au groupement de commande conduit par la Commune de Clermont-Ferrand.

La contribution à l'AFR n'est pas reconduite cette année car cette association est en cours de dissolution.

1.2.3.2 Associations 577 726 €

La Commune apporte son soutien financier à de nombreuses associations.

Une délibération spécifique prise lors du conseil municipal du 9 février 2026 détaille l'ensemble des subventions attribuées et faisant l'objet d'une convention d'objectifs entre l'association bénéficiaire et la commune (convention dès 4 000 € de subvention annuelle).

Les subventions de plus de 4 000 € attribuées en 2026 s'élèvent à :

43 k€ au titre de la Culture, des Arts et du patrimoine culturel,
rtives,

Accusé de réception en préfecture
 063-216303008-20260209-DELIB260218-BF
 Date de mise en ligne : 09/02/2026
 Date de réception préfecture : 17/02/2026

- **214 k€ pour les associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale,**
- **68 k€ aux associations œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse,**

Une ligne subvention **ERASMUS apparaît pour 23 864 €** : il s'agit d'une subvention perçue et reversée par la Ville. Les enseignants montent le dossier de subvention dans le cadre des projets qu'ils développent mais, n'ayant pas de structure en nom propre, la subvention est versée à la ville de Riom qui la reverse à l'école.

Afin d'évaluer le plus fidèlement possible l'effort de la collectivité en direction du tissu associatif, il est à noter qu'aux subventions directes s'ajoutent les prestations en nature dont les associations bénéficient au quotidien : mise à disposition de locaux, prise en charge des fluides, prêts de matériels et autres prestations diverses qui constituent une aide substantielle à leur fonctionnement.

1.2.3.3 Action Sociale : 593 215 €

Ce poste, en hausse de 6 614 €, recouvre :

- La **subvention d'équilibre allouée au CCAS qui reste stable cette année à 165 000 €**. Cette subvention est destinée à équilibrer le budget du CCAS,
- La traduction financière des **coûts de fonctionnement du CCAS pris en charge par la Commune à hauteur de 428 215,42 €, en hausse de 6 614 € en raison de l'augmentation du coût des charges de salaires (GVT).**

1.2.3.3 Indemnités élus : 197 200 €

Ce poste apparaît en légère baisse par rapport au voté 2025 mais reste stable par rapport au réalisé 2025.

A noter que les frais de mission et de formation des élus restent stables.

1.2.3.3 Divers : 275 283 €

Ce poste est en nette augmentation mais cela pour plusieurs raisons :

- inscription de 131 270 € au lieu de 78 000 € en 2025 pour les droits d'utilisation et informatique en nuage. Cela correspond à un changement de nature comptable, ces dépenses devant être imputées au chapitre 65 et non au chapitre 011.
- inscription de 90 885 € en 2026 pour les redevances concessions et brevets ainsi que les droits SACEM et SADC. La SACEM et la SADC étaient jusque-là inscrites au chapitre 011.

A noter que les dépenses inscrites pour les créances admises en non-valeur et les créances éteintes sont en diminution par rapport au BP 2025 car une régularisation sur plusieurs années de ces créances a été faite par la DGFIP sur les deux derniers exercices. 2026 devrait revenir à la normale avec une inscription à 18 300€.

1.2.4 Charges financières : 242 700 €

Les charges financières se retrouvent au chapitre 66 du BP et correspondent aux intérêts de la dette. La prévision de 2026 apparaît en hausse de 40 k€ par rapport au réalisé 2025 pour tenir compte des nouveaux emprunts contactés sur l'exercice 2025. En sus des intérêts de la dette en cours, il est prévu le remboursement d'une nouvelle annuité correspondant à l'emprunt d'équilibre qui serait sollicité en cours d'année.

Pour rappel, le remboursement du capital de l'emprunt apparaît en section d'investissement.

1.2.5 Charges exceptionnelles : 20 000 €

Il s'agit du chapitre 67 au BP.

Ce poste est reconduit à l'identique de 2025. Ce chapitre comprend par exemple les remboursements de trop perçus de charges à des locataires, ou bien au besoin les indemnités liées à des protocoles transactionnels.

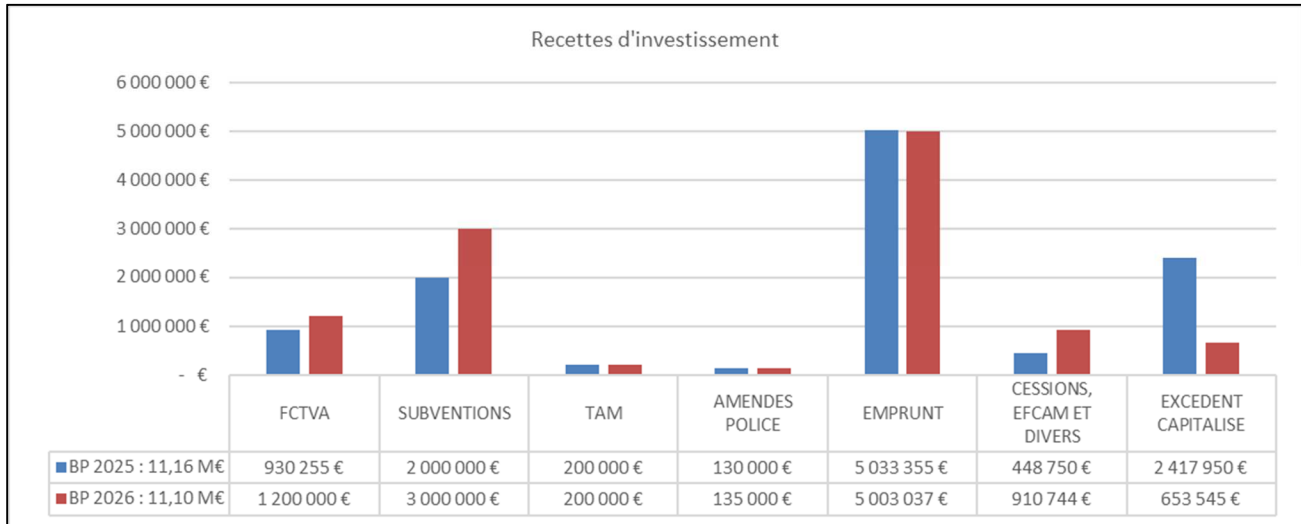
1.2.6 Atténuation de produits : 180 000 €

Il s'agit du chapitre 014 au BP. Ce poste est prévu en hausse du fait de l'incertitude du montant appelé au titre du dégrèvement de la taxe habitation sur les logements vacants d'où une inscription à 40K € sur 2026 au lieu de 28K € en 2025. A noter que la consommation 2025 s'élève à 79,6 K€.

2. Section d'investissement

2.1 Recettes réelles d'investissement 11,10 M€

Hors opérations d'ordre, la section d'investissement propose les recettes réelles suivantes :



2.1.1 Excédents de fonctionnement capitalisés : 653 545 €

Cette rubrique correspond au chapitre 1068 du BP. Il s'agit de la part d'excédent de fonctionnement capitalisé afin de couvrir le financement des restes à réaliser 2025. Cette prévision est conforme à la délibération d'affectation des résultats prise précédemment. Cette recette contribue à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Pour compléter la part d'autofinancement au budget primitif 2026, il convient d'ajouter à cette recette le montant prévu au compte 021 « Virement de la section de fonctionnement » (opération d'ordre donc non comptabilisée dans les recettes réelles d'investissement) qui s'élève à 3,33 M€. Ce montant correspond à la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, opérations d'ordre comprises.

2.1.2 FCTVA : 1,2 M €

Le FCTVA 2026, mécaniquement généré par le volume de l'investissement de la Commune sur l'année 2025 se montera à 1 200 000 €. Il correspond à un reversement à la Commune par l'Etat de 16,404% des dépenses d'investissement éligibles lors de l'année n-1. Les dépenses d'investissement éligibles réalisées sur 2025 sont plus importantes que sur l'exercice 2024 d'où, une hausse prévue du FCTVA.

2.1.3 Subventions d'investissement : 3 M€

Cette rubrique se retrouve au chapitre 13 du BP.

Les services de la Commune travaillent en étroite collaboration avec les services de l'Etat et les partenaires locaux (Conseil régional, Conseil départemental) afin de solliciter des subventions pour chaque projet éligible. En effet, comme présenté au cours du ROB, chaque projet d'investissement doit être prioritairement financé par le biais de l'autofinancement et des subventions.

Les subventions octroyées aux Communes évoluent, que ce soit dans leurs montants avec des enveloppes globales en baisse, ou bien dans leurs critères avec de fortes exigences environnementales vis-à-vis des projets soutenus.

Malgré le recentrage voire la diminution des enveloppes allouées au subventionnement des projets, la Commune de Riom va bénéficier d'un soutien financier de ses projets avec :

- pour les friches carcérales, l'attribution d'une enveloppe Fonds verts à hauteur de 800k€ pour la partie démolition et désamiantage de deux bâtiments dans l'ancien centre de détention,
- pour obtenir des financements à hauteur de 900 k€ (Région + fonds de concours RLV),
- pour la place José Moron, une subvention au titre du fonds vert pour un montant de 340 k€.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20260209-PEL 260218-BF
Date de télétransmission : 17/02/2026
Date de réception préfecture : 17/02/2026

A ces financements, il conviendra d'ajouter les fonds de concours alloués annuellement par RLV à hauteur de 501 725 €.

2.1.4. Taxe d'aménagement : 200 000 €

La taxe d'aménagement se retrouve au chapitre 10 du BP.

La taxe d'aménagement est stable par rapport au montant inscrit au BP 2025. Dans la mesure où cette taxe dépend du rythme de sortie de nouveaux programmes, elle est fortement liée au dynamisme du marché de la construction neuve. Il est ainsi complexe de la prévoir avec précision.

2.1.5 Cessions, divers et remboursement par l'EFCAM et l'association des centres Sociaux : 910 744 €

Diverses cessions sont prévues sur 2026 à hauteur de 500 000 €

65 000€ sont inscrits en « opérations pour compte de tiers ». Cela permet à la Commune, dans le cadre des opérations de ravalement de façades dans le centre-ville, de réaliser ou mandater des travaux pour le compte de particuliers.

Enfin, cette rubrique inclut l'échéance annuelle de l'EFCAM pour leur acquisition des locaux de l'ancienne bibliothèque municipale, à hauteur de 31 343 € ainsi que le remboursement de l'avance de 304 000 € consentie à l'association des Centres Sociaux pour leur permettre de faire les travaux de démolition du Centre Social Gaidier. Ce remboursement interviendra à la vente de la propriété courant 2026.

2.1.6 Amendes de police : 135 000 €

Cette rubrique se retrouve au chapitre 13 du BP

L'Etat rétrocède aux Communes et à leurs groupements une partie du produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article L2334-24 du CGCT).

La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

Pour l'année 2026, il est proposé d'inscrire 135 000€ afin d'être en adéquation avec le réalisé 2025.

2.1.7 Emprunt : 5 M€

L'emprunt d'équilibre prévisionnel s'inscrit au chapitre 16 du BP.

Une fois toutes les recettes d'investissement comptabilisées, il est nécessaire d'équilibrer le budget prévisionnel au travers d'un emprunt. Aussi, pour l'année 2026 **l'emprunt d'équilibre est proposé à hauteur de 5 M€.**

Malgré les tensions sur les marchés financiers n'augurant pas de baisse des taux, **la structuration de la dette communale ainsi que sa capacité de désendettement largement inférieures aux seuils de vigilance** permettent d'envisager un tel recours à l'emprunt pour le financement des investissements. **Néanmoins, seront privilégiés en priorité le recours aux partenariats financiers et à l'autofinancement.**

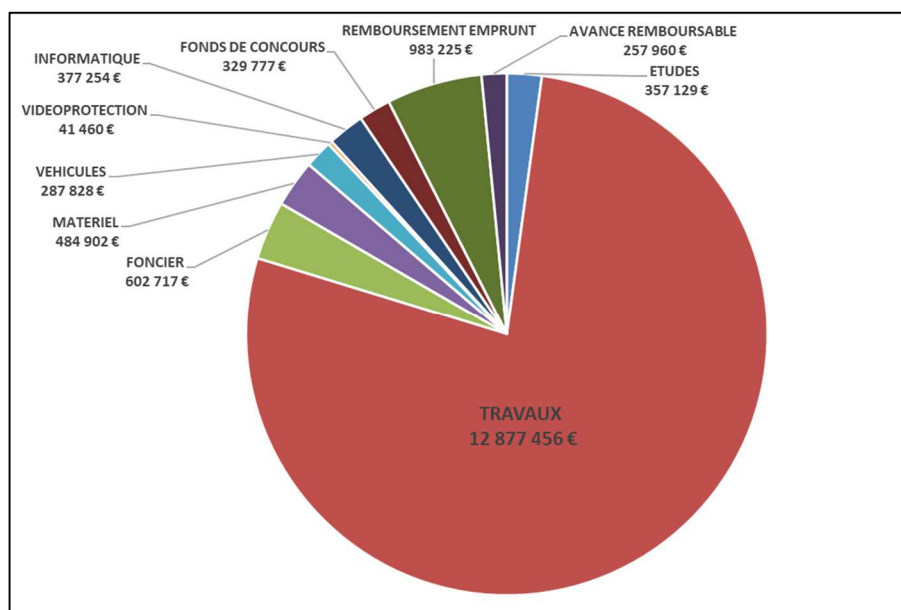
2.2 Dépenses d'investissement : 16,6 M€

Les dépenses d'investissement 2026 restent sur un rythme soutenu lié au cycle d'investissement, à la réalisation des projets ayant fait l'objet d'études sur 2025 et à la finalisation de ceux entamés sur 2024-2025.

Hors opérations d'ordre, la section d'investissement propose l'inscription des dépenses réelles suivantes:

	Inscriptions Nouvelles	Restes à réaliser	Total
DEPENSES	15 032 535 €	1 567 173 €	16 599 708 €

Ces 16,6 M€ se répartissent de la manière suivante :



La Commune poursuit ses investissements dans le cadre de la démarche « *Riom fait sa transition* » qui irrigue l'ensemble des thématiques du plan pluriannuel d'investissement (PPI). En raison des élections municipales, 2026 portera sur la finalisation des projets initiés sur les exercices précédents.

La réhabilitation des bâtiments **OPERA et COMPTOIR SOLIDAIRE** entre dans la phase travaux et met l'accent sur la performance énergétique.

La rénovation de **l'éclairage public et le passage en LED** se poursuivent.

Les travaux du **Quartier Dunkerque et de la Place José Moron** seront achevés d'ici la fin 2026. L'aménagement du **Parc des Dagneaux** se fera également en grande partie sur l'année 2026. L'ensemble de ces projets d'aménagement urbain prend en compte la renaturation de l'espace public.

2026 verra également le démarrage effectif du projet avec la **préparation du site des friches carcérales** (partie centre de détention) qui implique des opérations de démolition, et de désamiantage de deux bâtiments non inscrits au titre des monuments historiques et sans valeur patrimoniale.

En 2025 une étude sur la mise en œuvre de production d'électricité photovoltaïque en autoconsommation collective partagée a été menée. Suite à cette étude, les travaux de **pose des panneaux photovoltaïques sur trois sites** : le gymnase du Parc des Fêtes, le Comptoir solidaire et le groupe scolaire Jean Rostand sont programmés en 2026.

De plus, afin d'**accélérer la transformation digitale de la collectivité**, sont prévus l'acquisition de plusieurs logiciels et modules (gestion et rédaction des actes, gestion du courrier, gestion des archives, module permettant la dématérialisation des factures pour validation du service fait) et le déploiement des sites internet dédiés (archives, friches carcérales).

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20260209-DELIB260218-BF
Date de télétransmission : 17/02/2026
Date de réception préfecture : 17/02/2026

2.2.1 Travaux : 12,9 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 23 du BP. **Pour les travaux, 11,84 M€ sont issus d'inscriptions nouvelles et 1,04 M€ sont issus de reports de l'année 2025.**

2.2.1.1 Thématique Environnement et Cadre de vie : 9,9M€

Ces investissements incluent 967 645€ de reports 2025.

En 2026, une enveloppe globale de 977 287€ est prévue pour continuer les travaux liés à l'amélioration de la performance énergétique via l'adoption de l'éclairage LED dans la Commune.

Sur les projets en cours ou en phase d'achèvement :

- Les travaux du Quartier Dunkerque s'achèveront sur 2026 avec un budget prévu de 779 723 € reports inclus,
- Les travaux rue Archon Desperouses sont terminés, il ne reste que 105 673 € reports inclus pour 2026 correspondant aux révisions de prix et garanties espaces verts,
- Les travaux de renaturation et de réhabilitation de la Place José Moron ont un budget de 920 000 € pour la finalisation des travaux sur cette année 2026,
- L'aménagement d'un parking sur l'ancienne station BURIAS Avenue de Paris est prévu à hauteur de 160 000 €.
- Le Comptoir Solidaire va entrer dans la phase active de travaux avec un budget de 1 995 700 €,
- Le bâtiment OPERA va lui aussi entrer en phase de travaux avec un budget alloué de 1 846 000 €,
- L'aménagement du Parc des Dagneaux est inscrit à hauteur de 703 441 € reports compris.

Le reste de l'enveloppe est prévu pour les grosses réparations de voirie, des travaux au restaurant inter entreprise, sur les panneaux photovoltaïques, sur le site de LALUAS, la Vanne des Boules, le pont rue Alphonse Cornet, sur l'extension du parc de vidéo protection pour un total de 2 347 798 € reports inclus.

2.2.1.2 Thématique Ecoles : 109 566€

La restructuration du groupe scolaire Jean Rostand et de ses abords est achevée. Il reste seulement quelques dépenses relatives aux confortements espaces verts avec une inscription à 40 000 € pour 2026.

Les autres dépenses inscrites au BP 2026 concernent l'entretien du bâti scolaire existant à hauteur de 55 000 € et un report de 14 566,41 € pour le remplacement des luminaires à l'école René Cassin.

2.2.1.3 Thématique Cœur de Ville : 1 015 379 €

Le plus gros projet 2026 concerne le début des travaux de démolition du Centre de Détention pour 542 400 €.

Le cheminement piéton Centre-Ville aire de camping-car et les modes actifs sont inscrits à hauteur de 82 400 €.

Une inscription de 160 000 € est prévue pour la démolition des granges dans le quartier Ilôt Grenier suite à affaissement.

Les travaux du parking clos sous la médiathèque sont prévus pour 124 000€.

Il reste quelques factures de travaux et garantie espaces verts à régler sur les projets Place Félix Pérol pour 16 579 € reports inclus.

Une enveloppe de 90 000 € est prévue pour des travaux Rue de l'Hôtel de Ville.

2.2.2.1.4 Équipements sportifs : 657 654 €

La poursuite des travaux sur le Gymnase de l'Amitié avec réfection complète de l'éclairage et du chauffage est prévue avec une enveloppe de 622 054 €.

Sur le stade Emile Pons, l'armoire électrique doit être refaite pour 35 000 €

2.2.2.1.5 Culture et Patrimoine 1 187 678 €

En 2026, les travaux se poursuivent sur les lieux de culte avec la fin des travaux sur la Basilique Saint Amable pour 38 521 € de reports et 705 506 € sur les travaux de l'Eglise du Marthuret.

La sécurisation de l'Hôtel de Ville est prévue avec une enveloppe de 121 740€ reports inclus.

Des travaux sont également prévus sur l'ancienne école Jean Moulin pour 100 000 € afin d'aménager les locaux pour accueillir la filière universitaire ECOMOB à la rentrée 2027.

Le remplacement de l'ascenseur de la maison des associations est inscrit pour 85 000€.

Une enveloppe de 35 000€ est prévue pour réparer le système de chauffage des écoles d'Art.

Une enveloppe globale de 55 985 € sera consacrée à des travaux de réparation ponctuelle du patrimoine culturel.

Sans oublier la poursuite de la numérisation des archives et de restauration des œuvres d'art prévues pour 48 844 € reports inclus.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20260209-DELIB260218-BF
Date de télétransmission : 17/02/2026
Date de réception préfecture : 17/02/2026

2.2.2 Fonds de concours : 329 777 €

Les fonds de concours à RLV permettent de participer, aux côtés de la communauté d'agglomération, aux projets qu'elle porte et qui présentent un intérêt communal avéré.

L'attribution de compensation en investissement suite au Pacte financier et fiscal s'élève à **235 177 €** en 2026. Pour mémoire, cette attribution est progressive et augmentera chaque année pour s'établir à 460 000€ par an en 2029.

Il est prévu également des crédits à hauteur de **95 k€ pour les aides à la rénovation des façades.**

2.2.3 Etudes : 357 129 €

Les études sont au chapitre 20 du budget.

L'année 2026 sera marquée par les élections municipales et l'installation du nouveau Conseil Municipal. Pour cette raison, il n'y a pas de nouveau projet important inscrit en études sur cet exercice.

Nous avons des reports à hauteur de 37 429 € sur des projets en cours : vente des Boules, OPERA, Comptoir Solidaire, étude parking rue Pierre Mazuer.

De nouvelles inscriptions budgétaires sont prévues sur les projets suivants : renauturation Ecole Maurice Genest, OPERA, Comptoir Solidaire pour un total de 269 700 € afin de poursuivre et finaliser les études entamées sur 2025.

Une enveloppe de 50 000 € est inscrite pour une étude relative au service des sports afin d'élaborer un plan pluriannuel de rénovation des équipement sportifs.

2.2.4 Matériel informatique, logiciels, site internet : 377 254€

Le matériel informatique est au chapitre 21 du BP, les logiciels et création de site internet sont au chapitre 20 du BP. Les éléments sont ici regroupés pour une meilleure lisibilité.

Comme chaque année, une enveloppe pour renouveler une partie du parc informatique des écoles est prévue à hauteur de 23 000 €.

Un travail de recensement des logiciels utilisés dans la collectivité a été fait par le service informatique faisant apparaître un besoin de renouvellement ou d'évolution sur des logiciels plus performants. A cet effet, une enveloppe de 169 895 € reports inclus est prévue.

De même, le programme de renouvellement du matériel informatique des services se poursuit avec des changements de PC, onduleurs, borne WIFI et autre matériel. Une enveloppe de 151 188 € est prévue.

L'achat de matériel de téléphonie est prévu à hauteur de 33 170 € pour continuer le renouvellement de la flotte vieillissante.

2.2.5 Acquisitions immobilières : 602 717 €

Cette rubrique se retrouve au sein du chapitre 21 du BP.

Conformément aux délibérations prises, des acquisitions foncières sont prévues à hauteur de 602 717 € reports inclus.

2.2.6 Acquisitions mobilières : 484 902 €

Cette rubrique se retrouve au sein du chapitre 21 du BP.

Ces acquisitions concernent l'amélioration et le renouvellement des moyens du service public. Ils permettent d'assurer le bon fonctionnement des services au quotidien, en particulier des régies qui effectuent un grand nombre de missions en interne. Dès lors, les agents doivent pouvoir disposer d'un matériel de qualité afin de garantir leur sécurité dans leur travail et la bonne exécution de leurs missions.

Un budget de 14 250 € est prévu pour l'achat de matériel technique, 20 000 € pour la signalétique du parc du Cerey qui va être totalement renouvelée, 8 000 € pour des poteaux incendie.

Concernant le renouvellement du mobilier, une enveloppe de 11 000 € est prévue.

Le renouvellement ou l'acquisition de nouveau matériel pour l'ensemble des services est prévu à hauteur de 337 900 € dont 78 875 € de reports avec notamment une prévision à hauteur de **34 550 € pour l'acquisition ou le renouvellement de matériels sportifs.**

2.2.6.1 Véhicules et service garage : 287 828€

Le programme pluriannuel de remplacement des véhicules communaux concerne, pour l'année 2026, uniquement des véhicules légers. Nos obligations en matière de véhicules « propres » sont intégrées à la prévision budgétaire.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20260209-DELIR260218-BF
Date de validation : 17/02/2026
Date de réception préfecture : 17/02/2026

2.2.6.2 Vidéoprotection : 41 460 €

Le renouvellement du matériel de vidéoprotection et du matériel de la Police Municipale est nécessaire afin d'assurer la sécurisation des espaces publics. Les travaux d'extension du parc des caméras est inscrit au chapitre 23.

2.2.7 Remboursements d'emprunts : 983 225 €

Cette rubrique correspond au chapitre 16 du BP.

L'année 2026 verra le remboursement de 946 258 € de capital des emprunts en cours de vie. Les 36 937 € restant sont une prévision pour les nouveaux emprunts contractés en cours d'exercice 2026

Conclusion

Le Budget Primitif 2026 maintient l'équilibre financier de la commune tout en soutenant les priorités locales : services à la population, cadre de vie, transition écologique et investissements structurants. Malgré un contexte économique tendu, la collectivité préserve sa capacité d'autofinancement et poursuit ses projets sans hausse de la fiscalité

Le Budget Primitif 2026 de la commune traduit une stratégie fondée sur la gestion rigoureuse, la continuité des services publics et la préparation de l'avenir. Dans un contexte national marqué par la hausse des coûts, la collectivité parvient à maintenir un budget sincère et équilibré.

Les moyens votés permettront de renforcer la qualité des services rendus aux habitants, de soutenir les politiques sociales, éducatives, culturelles et sportives, et d'accompagner le dynamisme du tissu associatif. L'année 2026 verra également la poursuite d'investissements structurants, notamment dans l'amélioration du cadre de vie, la modernisation des équipements publics, et la transition écologique, tout en préservant la maîtrise de l'endettement.

Grâce à une épargne préservée et à un pilotage financier attentif, la commune peut engager ces projets sans augmentation de la fiscalité locale. Le Budget Primitif affirme ainsi la volonté de concilier stabilité financière et ambition pour le développement du territoire et le bien-être de ses habitants.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20260209-DELIB260218-BF
Date de télétransmission : 17/02/2026
Date de réception préfecture : 17/02/2026